

N°669 – 4 mars 2009

L'édito : Nutrition-santé : une actualité politique complexe

La charte "pour promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision" a été signée le 18 février 2009 sous l'égide de Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, et de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication.

Elle prévoit notamment une réévaluation des règles déontologiques de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP, anciennement BVP) sur le contenu des publicités alimentaires, et le financement de programmes courts d'éducation adaptés au jeune public pour favoriser les bons comportements de vie, d'alimentation, et d'activité physique.

L'ANIA est signataire de cet engagement collectif fort, qui met l'accent sur la pédagogie et l'éducation nutritionnelle, aux côtés de l'Union des Annonceurs et d'une vingtaine de représentants du secteur publicitaire et audiovisuel.

Par ailleurs, l'ANIA et l'ensemble de son réseau sont fortement mobilisés face aux risques parlementaires actuels en matière de nutrition et de lutte contre l'obésité. Plusieurs amendements problématiques ont en effet été déposés sur le projet de loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires", actuellement examiné à l'Assemblée Nationale. Ils visent notamment à interdire la publicité alimentaire sur les écrans enfants et adolescents, à rendre obligatoire la taxe INPES et à en porter le taux de 1,5 à 3%. Ces initiatives parlementaires constituent, dans le contexte actuel, une véritable provocation pour notre secteur.

Le vote final n'interviendra vraisemblablement pas avant le 10 mars. Nous rencontrons les députés pour les alerter sur les conséquences désastreuses que de tels amendements pourraient avoir pour notre secteur, qui plus est dans le contexte actuel de crise économique. Ces rendez-vous sont l'occasion de rappeler les actions positives menées par le secteur en matière de nutrition, notamment le projet de Fondation française pour l'Alimentation et la Santé, ainsi que l'attitude responsable de nos entreprises en matière de publicité sur les écrans jeunesse.

Social

OBSERVIA lance son site Internet : www.observia-metiers.fr

OBSERVIA, l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications du secteur agroalimentaire, lance son site Internet et met ainsi à disposition les résultats des études menées depuis plus de trois ans.

Retrouvez désormais en ligne, entre autres, l'enquête sur la perception que les jeunes ont de l'industrie alimentaire, la cartographie et le répertoire des métiers recensant l'ensemble des métiers de l'industrie alimentaire, les chiffres du secteur, l'évolution du marché alimentaire à horizon 2020...

www.observia-metiers.fr

Lancement du programme « Ensemble, nourrissons votre avenir »

L'ANIA lance le programme "*Ensemble, nourrissons votre avenir*" qui vise à faire découvrir aux enseignants et aux élèves de 3^{ème} non seulement le monde de l'entreprise, mais aussi un secteur qui offre de réelles perspectives professionnelles. Ce programme, qui s'étendra sur trois ans, s'articule autour de deux axes :

- 100 000 offres de stages dans les entreprises de l'alimentaire, accessibles aux élèves de 3^{ème} dès la fin de l'année
- L'organisation de "Rendez-vous des Industries alimentaires" en régions, permettant aux collégiens et représentants d'entreprises volontaires d'établir une première prise de contact.

Les détails de ce programme sont disponibles sur le site Internet www.avenir-industries-alimentaires.com

Pour toute information complémentaire concernant Observia et/ou le programme "*Ensemble, nourrissons votre avenir*", vous pouvez contacter Caroline Cohen (ccohen@ania.net)

Industrie commerce

CGV : un nouveau service proposé aux entreprises

A la suite des différentes réunions d'information et sessions de formation organisées par l'ANIA sur la LME, plusieurs entreprises ont exprimé le besoin de bénéficier d'un contact personnalisé dans la mise à jour de leurs conditions générales de vente (CGV) au regard du nouveau dispositif.

Dans cet objectif, l'ANIA vient de mettre en place un nouveau **partenariat** permettant aux entreprises de valider la conformité de leurs CGV à la loi.

Deux types de services sont proposés à un tarif préférentiel :

- Contrôle de la conformité des CGV à l'article L 441-6 du code de commerce pour un montant forfaitaire de 400 euros HT.
- Contrôle de la conformité des CGV à l'article L 441-6 du code de commerce et de l'opportunité des clauses pour un montant forfaitaire de 900 euros HT.

Pour avoir accès à ce service, les entreprises doivent être adhérentes d'une fédération membre de l'ANIA et s'adresser directement à Sylvie Rabereau (srabereau@ania.net), qui fera le relais auprès de notre cabinet de conseil. Les relations qui s'instaureront ensuite entre le cabinet de conseil et l'entreprise resteront strictement confidentielles.

Dix sessions de formations sont proposées aux entreprises agroalimentaires entre mars et avril 2009 :

- | | |
|---|---|
| - Droit et pratique de l'étiquetage : jeudi 5 mars et jeudi 16 avril | - Gestion du risque de prix des matières premières agricoles : mardi 24 mars |
| - Oser et réussir à l'export : mardi 10 mars et jeudi 9 avril | - Matériaux d'emballages : mardi 31 mars |
| - Gestion et communication de crise : mardi 17 mars | - Protéger ses marques : lundi 27 avril |
| - Règlement européen «REACH» : mercredi 18 mars | - Media-training crise : mardi 28 avril |

Les programmes détaillés ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur le site www.ania.net (rubrique Formation). Vous pouvez contacter Sylvie Rabereau pour toute information complémentaire (srabereau@ania.net).

10 formations ANIA services sont accessibles en mars-avril 2009

Compétitivité

Saisissez la cellule de médiation Assurance-Crédit ANIA/ Groupama en toute confidentialité !

Dans le contexte actuel de crise financière et économique, les plus grandes difficultés rencontrées par les entreprises agroalimentaires se situent bien souvent au niveau de l'assurance-crédit, et plus particulièrement de la garantie fournisseur. Une entreprise qui rencontrerait une difficulté à ce niveau peut désormais saisir l'ANIA du dossier en contactant Virginie Guérin : vguerin@ania.net. Dès lors qu'elle est saisie, l'ANIA fait remonter le dossier auprès de Groupama dans la journée par l'utilisation d'une adresse mail exclusive et sécurisée. L'ANIA s'engage à ne pas divulguer les informations qui lui sont fournies. Groupama Assurance Crédit traitera alors le dossier dans les trois jours ouvrables de la saisine en prenant contact avec l'entreprise concernée.

Rappel : Premier Rendez-vous économique de l'ANIA le 18 mars

Les premiers rendez-vous économiques de l'ANIA, organisés en partenariat avec Deloitte, se tiendront le 18 mars prochain. Réunissant chefs d'entreprises agroalimentaires et institutions financières, ce nouvel événement permettra d'échanger sur la valeur des entreprises agroalimentaires et la confiance des marchés, enjeux importants pour les entreprises en cette période de crise financière. Pour vous inscrire : nmangel@ania.net

Qualité Nutrition

Engagements des industriels de l'agroalimentaire en faveur de la nutrition : 250 actions recensées

L'industrie agroalimentaire est engagée depuis de nombreux mois de façon claire et concrète en faveur de la nutrition : une enquête lancée par l'ANIA en juillet 2008 a ainsi recensé plus de 250 actions d'entreprises ou collectives, réparties en quatre grands types :

1. Les actions concernant les **aliments** : optimisation nutritionnelle des aliments, lorsque cela est possible et pertinent, signature de chartes d'engagements nutritionnels, participation à l'OQALI (Observatoire de l'offre alimentaire), actions concernant la taille des portions...
2. Les actions concernant **l'éducation du consommateur** : généralisation de l'information nutritionnelle sur les produits, éducation du consommateur par la promotion de bonnes habitudes alimentaires et d'une meilleure hygiène de vie, soutien d'actions de proximité, comme le programme "alimentation et insertion", de programmes éducatifs ou sportifs ou d'actions vis-à-vis des salariés...
3. Les actions concernant **la communication et le marketing** : engagements volontaires concernant le marketing ou la publicité à destination des enfants, respect de la déontologie de la communication nutritionnelle, diffusion massive des messages sanitaires...
4. Le soutien de **la recherche**, via des études majeures sur la nutrition, comme Su.Vi.Max, Elpas, Icaps, Opaline...

Avis de l'AFSSA sur l'étiquetage de la présence fortuite d'allergènes

Saisie en 2005 par une association de consommateurs, l'AFSSA vient de rendre son avis "*Allergies alimentaires et étiquetage de précaution*". En France, 3,2% de la population est concernée par les allergies alimentaires. La réglementation européenne rend obligatoire l'étiquetage de 14 ingrédients allergènes sur les produits industriels. Mais, s'agissant de la présence fortuite d'allergènes dans les aliments, il n'existe pas d'harmonisation des mesures, ni en termes de standardisation des outils de dépistage, ni en termes de recommandation sur l'étiquetage. Ainsi, les mentions telles que "*produit pouvant contenir un allergène donné*", "*risque de présence fortuite d'allergène*" se sont multipliées sans être toujours justifiées par une analyse des risques et peuvent alarmer inutilement les consommateurs allergiques.

L'AFSSA émet plusieurs recommandations pour remédier à cette situation. Elle souhaite notamment que l'étiquetage de la présence fortuite d'allergènes soit justifié par la mise en place d'une méthode HACCP allergènes.

Sur le choix du libellé, l'AFSSA recommande une concertation des acteurs. Elle souhaite notamment que les libellés garantissant l'absence d'allergènes soient plus précis : un produit "garanti sans" ne devrait pas seulement être "sans ingrédient allergène" mais ne devrait comporter que des ingrédients garantis "sans présence fortuite". Enfin, sur les produits laitiers vendus sous la dénomination "fromage", "beurre" ou "yaourt", qui peuvent ne pas comporter de liste d'ingrédients, la mention de l'origine du lait utilisé devrait être obligatoire : lait de vache, de brebis ou de chèvre.

L'avis de l'AFSSA est disponible à l'adresse suivante : <http://www.afssa.fr/index.htm>

Environnement

Loi Grenelle II : l'information du consommateur au cœur du débat

Le projet de Loi Grenelle II, qui devrait être examiné par le parlement au printemps, prévoit qu'à partir du 1er janvier 2011, le consommateur devra être informé de l'impact environnemental des produits.

L'information, d'une manière générale, doit permettre au consommateur de choisir ses produits de façon libre, éclairée et en tenant compte de tous les aspects qui lui semblent importants (bénéfice escompté, prix, marque, performance environnementale, composition nutritionnelle...). Cette information doit donc être claire, pertinente, loyale et responsable.

En matière d'environnement, il n'existe pas aujourd'hui de méthodologie simple et harmonisée permettant d'évaluer les performances environnementales des produits. Or, la multiplication des dispositifs est confusante pour le consommateur et décrédibilise les actions engagées.

Afin d'analyser la faisabilité technique et économique de cette approche et de dégager des principes méthodologiques partagés, l'ANIA et la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) ont lancé le 30 janvier 2009 la première étape d'un projet commun d'expérimentation de l'évaluation des impacts environnementaux de 150 produits alimentaires. Cette étude devra également explorer dans un second temps l'intérêt et les attentes du consommateur en la matière, ainsi que les coûts de mise en œuvre.

Communication

Second Prix annuel de la Fondation d'entreprises ISICA le 29 septembre 2009

Pour la deuxième année consécutive, la Fondation d'entreprises ISICA lance son prix annuel, avec deux objectifs : encourager les initiatives prises par les entreprises pour favoriser les bonnes pratiques alimentaires au travail et encourager les initiatives prises par les branches de la filière pour améliorer la qualité alimentaire offerte aux consommateurs. Deux prix seront décernés, composés chacun d'une dotation de 20 000 € récompensant au maximum deux initiatives, et d'un Trophée par dossier pour les deux catégories suivantes : Initiative individuelle/entreprise ; Initiative collective/branche professionnelle. Un troisième prix, décerné par le public invité lors de la cérémonie des prix du mardi 29 septembre 2009, recevra une dotation de 5 000 € et un Trophée.

Contact : Josie Angeon – Tél. : 01 53 25 47 06 – Email : josie.angeon@ag2r.com

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE